

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Procès-verbal de la session régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle municipale de Saint-Honoré-de-Shenley sise au 499, rue Principale, le 2 août 2005 à 19h35.

Sont présents à cette session :

Siège no 1 Monsieur Luc Poulin Siège no 4 Monsieur André Champagne
Siège no 2 Siège no 5 Monsieur Denis Champagne
Siège no 3 Monsieur Daniel Mercier Siège no 6

Messieurs Gaétan Pelchat, conseiller au siège numéro 2, ainsi que Eric Lapointe, conseiller au siège numéro 6, sont absents.

Le conseil siégeant avec quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Hélène Poirier.

Madame Edith Quirion, directrice générale - secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Madame Hélène Poirier, mairesse, salue les membres du conseil, les visiteurs et les téléspectateurs à l'écoute.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2005-08-250 Il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant le point autres items ouvert :

1. OUVERTURE DE LA SESSION
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. DÉPÔT ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 5 JUILLET 2005, DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 12 JUILLET 2005 AINSI QUE DE LA SESSION SPÉCIALE DU 1 AOÛT 2005

B) CHEMIN DE DÉTOUR : RANG GRAND SHENLEY

LÉGISLATION

4. AVIS : PROJET DE RÈGLEMENT 2004-71-03 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT-VERSION DE REMPLACEMENT
5. AVIS DE MOTION : MODIFICATION DE L'ARTICLE 4 DU RÈGLEMENT 20-2002 CONCERNANT LES FRAIS DE RACCORDEMENT D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS SUR DES CONDUITES EXISTANTES

6. ANNULATION AVIS DE MOTION : ETUDE ET ADOPTION D'UN REGLEMENT MODIFIANT LE REGLEMENT NUMERO 10-2001 AYANT POUR TITRE REGLEMENT PORTANT SUR LES DEROGATIONS MINEURES AUX REGLEMENTS D'URBANISME DE LA NOUVELLE MUNICIAPALITE DE SAINT-HONORE-DE-SHENLEY

AQUEDUC-EGOUTS

7. PROJET DE DRAINAGE RUES MERCIER/POULIN : PELLE MÉCANIQUE / EMBAUCHE D'UN CONTREMAITRE / LETTRE D'UN CONTRIBUABLE / DÉPLACEMENT POTEAU D'HYDRO-QUÉBEC
8. ENTRÉE DE LA PROPRIÉTÉ DE MONSIEUR MARC BÉGIN (RUE CHAMPAGNE NORD)
9. EGOUT RUE PELCHAT : PROBLEME D'ACCROCHAGE
10. VALVE POUR FERMER NEUVIEME RANG

URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

11. DEMANDE D'AUTORISATION C.P.T.A.Q. (MONSIEUR LOUIS-ANDRÉ CARRIER)
12. CONSTRUCTION ASSIETTE DE RUE :
 - 12.1) DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE : BOULEVARD ENNIS
 - 12.1.1) BOULEVARD ENNIS
 - 12.2) RUE DES ENTREPRISES (ENTREE TEMPORAIRE)

FINANCES-GESTION DES SERVICES

13. NÉGOCIATION : CONTRAT DE DÉNEIGEMENT MTQ
14. COMPTES DU MOIS

TRAVAUX PUBLICS

15. INSTALLATION : PANNEAU BORNE-FONTAINE NUMÉROTÉ

MATÉRIEL-ÉQUIPEMENT-FOURNITURE

16. ACHAT : CHAÎNE

LOISIRS – TOURISME – SECURITE PULIQUE

17. DÉPLACEMENT PANNEAUX : RUE GRAND SHENLEY
18. PANNEAU NO TRUCK : RUE DUBÉ-PELCHAT / RUE CARRIER-BOULEVARD ENNIS
19. INSTALLATION BORNE-FONTAINE SÈCHE : MONSIEUR JEAN-ROCK CHAMPAGNE
20. SOLEIL EN FLEURS ET FESTIVALS :
 - 20.1) AUTORISATION PHOTOCOPIES
 - 20.2) FORFAIT POSTES CANADA
 - 20.3) INDICATION SUR LA RUE CHAMPAGNE NORD
 - 20.4) CONFÉRENCE DE PRESSE : VIN D'HONNEUR
21. MODIFICATION : COURSE DE TACOT

PERSONNEL

22. RÉMUNÉRATION DES POMPIERS : INSPECTION
23. ENTENTE : HEURES DE TRAVAIL PÉRIODE HIVERNALE
24. GRIEF : MONSIEUR JEAN-PHILIPPE LANGLOIS

INFORMATION

25. RAPPORT D'UN INCIDENT : Foudre Puits du dixième RANG
 - 25.1) RÉPARATION PÉPINE
 - 25.2) RÉPARATION D'ASPHALTE ROUTE 269 (TRAVERSE RUISSEAU FOLEY-BRANCHE EST)
26. RAPPORT DU DELEGUE A LA REGIE INTERMUNICIPALE
27. CORRESPONDANCE

28. AUTRES ITEMS

- TERRAIN INDUSTRIEL : MONSIEUR LUCIEN GILBERT
- RIVES : RUISSEAU FOLEY BRANCHE NORD/SUD
- DRAINAGE GRAND SHENLEY : FACE AU CHALET DES ÉRABLES
- VACANCES : JEAN-CLAUDE CHAMPAGNE
- RÉPARATION PONCEAUX 4^E RANG SUD / 6^E RANG SUD / ENTRÉE OUEST 10^{IÈME} RANG
- LOCALISATION D'UN TUYAU : CONDUITE DE 10 POUCES

29. PERIODE DE QUESTIONS

30. CLÔTURE DE LA SESSION

3. DÉPÔT ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 5 JUILLET 2005, DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 12 JUILLET 2005 AINSI QUE DE LA SESSION SPÉCIALE DU 1 AOÛT 2005

2005-08-251

Considérant que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des procès-verbaux de la session régulière du 5 juillet 2005, de la séance d'ajournement du 12 juillet 2005 ainsi que de la session spéciale du 1 août 2005 ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité d'accepter les procès-verbaux de la session régulière du 5 juillet 2005 ainsi, de la séance d'ajournement du 12 juillet 2005 ainsi que de la session spéciale du 1 août 2005 rédigé par la Directrice Générale - Secrétaire-Trésorière et la Directrice Générale Adjointe – Secrétaire-Trésorière Adjointe en apportant la correction suivante :

PAGE 1299

12. FOSSÉS (FACE À MADAME MÉLANIE FORTIN ET MONSIEUR DAVE BILODEAU) ET REGARD : RUE CHAMPAGNE NORD ET GRÉGOIRE

Il faut ajouter à la fin du paragraphe (à la limite des propriétés de Monsieur Michel Champagne et Monsieur Richard Morissette)

B) CHEMIN DE DÉTOUR : RANG GRAND SHENLEY

Messieurs Gaston Gosselin et Hervey Champagne, tous deux propriétaires d'un terrain contigu au chemin de détour, formulent leurs demandes respectives pour ledit chemin.

Dans un premier temps, Monsieur Gosselin demande le rechargement dudit chemin public par l'application de 7 ou 8 voyages de dix roues de gravier.

Monsieur Champagne, pour sa part, allègue que ledit chemin lui appartient, documents à l'appui et déposés aux membres du conseil par son fils, Monsieur Yan Champagne, avocat.

Devant ce litige, les membres du conseil demandent à la Directrice Générale/Secrétaire-Trésorière de prendre des informations à cet effet.

4. AVIS : PROJET DE RÈGLEMENT 2004-71-03 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT – VERSION DE REMPLACEMENT

2005-08-252

Considérant qu'en vertu de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité doit se prononcer sur les deux exclusions de la zone agricole

accordées à la municipalité de Saint-Benoît-Labre pour l'agrandissement de son périmètre urbain ;

Considérant que les membres du conseil n'ont aucune objection au développement d'une municipalité voisine ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Daniel Mercier, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité d'accepter tel que présenté le projet susmentionné de la municipalité de Saint-Benoît-Labre.

5. AVIS DE MOTION : MODIFICATION DE L'ARTICLE 4 DU RÈGLEMENT 20-2002 CONCERNANT LES FRAIS DE RACCORDEMENT D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS SUR DES CONDUITES EXISTANTES

Ce point est remis au prochain comité de travail.

6. ANNULATION AVIS DE MOTION : ÉTUDE ET ADOPTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 10-2001 AYANT POUR TITRE RÈGLEMENT PORTANT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME DE LA NOUVELLE MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY

2005-08-253 **Considérant** qu'un avis de motion avait été donné à une session antérieure pour la modification du règlement de dérogation mineure ;

Considérant que suite à l'étude dudit règlement aucun changement s'impose ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Daniel Mercier et résolu à l'unanimité d'annuler l'avis de motion donné par Monsieur Denis Champagne à la session du 5 août 2005 pour la modification du règlement de dérogation mineure.

7. PROJET DE DRAINAGE RUES MERCIER/POULIN : PELLE MÉCANIQUE/EMBAUCHE D'UN CONTREMAÎTRE/LETTRÉ D'UN CONTRIBUABLE/DÉPLACEMENT POTEAU D'HYDRO QUÉBEC

Le droit de parole est accordé à Monsieur Dominique Breton, visiteur, pour discuter du projet mentionné en titre.

L'item pelle mécanique/embauche d'un contremaître est remis au prochain comité de travail.

2005-08-254 **Considérant** qu'un poteau d'Hydro-Québec doit être déplacé pour la réalisation des travaux de drainage des rues Mercier/Poulin ;

Considérant que pour ce faire, la compagnie Hydro-Québec, demande trois mille huit cent trente-trois et quatre-vingt trois sous (3 833.83) taxes incluses étant donné que les services du câble et du téléphone sont aussi dans ledit poteau;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Daniel Mercier et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre d'Hydro-Québec au coût mentionné en préambule, et ce, conditionnellement à la réalisation des travaux susmentionnés.

Madame Hélène Poirier, mairesse, demande à Madame Edith Quirion, Directrice Générale/Secrétaire-Trésorière, de faire lecture de la lettre reçue par Monsieur Jean-Roch Champagne. Les membres du conseil décident de laisser porter.

8. ENTRÉE DE LA PROPRIÉTÉ DE MONSIEUR MARC BÉGIN (RUE CHAMPAGNE NORD)

Les membres du conseil demandent que l'inspecteur vérifie la nécessité d'installer un ponceau d'entrée à la propriété appartenant à Monsieur Marc Bégin.

9. ÉGOUT RUE PELCHAT : PROBLÈME D'ACCROCHAGE

2005-08-255

Considérant que lors du nettoyage des égouts de la rue Pelchat (coin Pelchat/Dubé), l'équipement de nettoyage a accroché ;

Considérant que les employés municipaux croient que le raccordement d'une propriété d'un contribuable est trop avancé dans la conduite municipale ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur André Champagne, appuyé par Monsieur Daniel Mercier et résolu à l'unanimité de retenir les services d'une pelle mécanique afin de procéder aux réparations des égouts de la rue Pelchat.

10. VALVE POUR FERMER NEUVIÈME RANG

Étant donné que la valve d'eau potable, au coin du Neuvième rang et de la rue Principale, ne ferme pas étanche. Les membres du conseil demandent que les employés municipaux nettoient, dans un premier temps, ladite valve avec un boyau de pompier et qu'un rapport leur soit transmis à cet effet.

11. DEMANDE D'AUTORISATION C.P.T.A.Q. (MONSIEUR LOUIS-ANDRÉ CARRIER)

2005-08-256

Considérant que Monsieur Louis-André Carrier demande l'autorisation à la Commission de la Protection du territoire agricole pour aliéner un morceau de terrain d'une superficie totale d'environ trente-trois (33.0) hectares dans la zone agricole appartenant à la ferme Doricel Enr., représentants Monsieur Donald Cloutier et Madame Claudine Graton ;

Considérant que Monsieur Carrier souhaite acquérir ledit terrain pour y cultiver des arbres de Noël donc utilisation à des fins agricoles ;

Considérant que la municipalité dispose d'espaces appropriés disponibles (article 61.1 de la Loi) en zone agricole n'exigeant pas l'aliénation ;

Considérant qu'il doit joindre à cette demande une résolution d'appui de la municipalité confirmant qu'il ne contrevient à aucune réglementation municipale ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité d'appuyer Monsieur Louis-André Carrier dans sa demande d'autorisation à la CPTAQ afin d'aliéner et d'acquérir le terrain susmentionné pour la culture d'arbres de Noël.

12. CONSTRUCTION ASSIETTE DE RUE :

12.1) DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE : BOULEVARD ENNIS

2005-08-257 **Considérant** le projet de construction de l'assiette de rue du prolongement du Boulevard Ennis ;

Considérant que ledit prolongement servira de route de contournement d'un secteur ;

Considérant son importance pour le développement de notre municipalité ;

Considérant que lors de travaux sur la rue Principale et/ou en cas d'urgence, de sinistre, elle devient indispensable ;

Considérant que la municipalité manque de fonds et souhaiterait grandement compléter ce projet cette année;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Daniel Mercier et résolu à l'unanimité d'adresser une demande d'assistance financière à Madame Diane Leblanc, Députée de Beauce-Sud et Vice-présidente de l'Assemblée nationale, sachant qu'en fin de saison, des argents du budget du Ministère des Transports peuvent être disponibles pour répondre à notre demande.

12.1.1) BOULEVARD ENNIS

2005-08-258 **Considérant** que les membres du conseil souhaitent rendre la chaussée du Boulevard Ennis carrossable ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Daniel Mercier et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat du gravier (d'une granulométrie de 0/4 pouces ou plus gros ainsi que du gravier de finition) chez Pavage Abénakis ;

DE retenir les services de tous les transporteurs de la municipalité ;

D'autoriser l'achat de tous les matériaux nécessaires pour rendre la chaussée du Boulevard Ennis carrossable sur une largeur de trente (30) pieds, et ce, en conformité avec le règlement numéro 311-97 (dix-huit (18) pouces d'épaisseur de gros matériel) et selon la logique;

DE retenir les services du bulldozer de Doris Drouin, Excavation ;

DE faire les travaux avant la tenue de l'Exposition Agricole de Beauce ;

DE mandater les élus, responsables des routes, pour la supervision desdits travaux.

12.2) RUE DES ENTREPRISES (ENTREE TEMPORAIRE)

2005-08-259 Il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité de procéder au rechargement de la rue des Entreprises en autorisant l'achat de dix (10) à douze (12) voyages de gravier 0/4 pouces ou plus gros chez Pavage Abénakis et de retenir les services de la pelle mécanique de J.-P. Roy Beauce Excavation pour le nivelage.

13. NÉGOCIATION : CONTRAT DE DÉNEIGEMENT MTQ

Ce point est remis à la séance d'ajournement afin de négocier avec le Ministère des Transports.

14. COMPTES DU MOIS

2005-08-260 Les comptes du mois de juillet sont présentés aux élus de manière à leur permettre de distinguer les comptes payables pour ce mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés.

Il est proposé par Monsieur André Champagne, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité que les comptes payés et à payer pour le mois de juillet 2005 au montant de 127 772.05\$, soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent sur la liste déposée dans les archives de la municipalité et remise aux membres du conseil. Les comptes payés représentent 14 238.35\$, les comptes à payer représentent 115 421.59\$ tandis que les salaires nets plus les allocations de dépenses s'élèvent à 12 350.46\$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS

Code municipal **Article 961**

Je, soussignée, Edith Quirion, directrice générale - secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires disponibles prévus au budget 2005 permettant de procéder au paiement des comptes mentionnés à la résolution 2005-08-260.

Edith Quirion, D. G. - Sec.-Trés.

15. INSTALLATION : PANNEAU BORNE-FONTAINE NUMÉROTÉ

2005-08-261 Il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Daniel Mercier et résolu à l'unanimité de mandater les employés municipaux pour la pose des panneaux d'indication de borne-fontaine.

16. ACHAT : CHÂÎNE

2005-08-262 Il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat d'une chaîne Hi-Test 5/16, quinze (15) pieds de long chez Rona.

17. DÉPLACEMENT PANNEAUX : RUE GRAND SHENLEY

2005-08-263 **Considérant** qu'un contribuable de la rue Grand Shenley demande la possibilité de déplacer les panneaux de limite de vitesse de 50 et 70 Km ;

Considérant la vitesse excessive des automobilistes, lors de la descente de la côte ;

Considérant que la sécurité des gens est mise en péril ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur André Champagne et résolu à l'unanimité de demander l'autorisation au Ministère des Transports pour déplacer les panneaux susmentionnés face à l'entrée du Chalet des Érables, 500, rang Grand Shenley.

18. PANNEAU NO TRUCK : COIN RUE GRÉGOIRE-COLLÈGE/RUE DUBÉ-PELCHAT/RUE CARRIER-BOULEVARD ENNIS

Ce point est remis à la séance d'ajournement afin de vérifier le règlement.

19. INSTALLATION BORNE-FONTAINE SÈCHE : MONSIEUR JEAN-ROCK CHAMPAGNE

2005-08-264 Il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité de modifier la résolution numéro 2005-07-239 en annulant l'item **pose d'une borne-fontaine sèche dans le lac appartenant à la Ferme Jean-Roch Champagne et Fils** étant donné l'obligation d'entretenir ledit lac.

20. SOLEIL EN FLEURS ET FESTIVALS :

20.1 AUTORISATION PHOTOCOPIES

2005-08-265 Il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Daniel Mercier et résolu à l'unanimité d'autoriser l'organisme sans but lucratif, *Soleil en Fleurs et Festivals Inc.*, à utiliser le photocopieur de la municipalité pour les deux dernières publications du fascicule *Shenley en Bref*, distribué à l'ensemble des contribuables de la municipalité.

20.2 FORFAIT POSTES CANADA

Pour la distribution du fascicule *Shenley en Bref*, de l'organisme sans but lucratif, *Soleil en Fleurs et Festivals Inc.*, les membres du conseil acceptent de faire bénéficier ledit organisme des prix forfaitaires offerts aux municipalités par Postes Canada. La municipalité paiera la facture dans un premier temps et facturera l'organisme par la suite.

20.3 INDICATION SUR LA RUE CHAMPAGNE NORD

2005-08-266 Il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Daniel Mercier et résolu à l'unanimité d'autoriser les participants du projet jardins communautaires, intergénérationnels et Bio-Santé de l'organisme *Soleil en Fleurs et Festivals Inc.* à peindre des fleurs sur la chaussée de la rue Champagne Nord afin d'indiquer le site des jardins.

20.4 CONFÉRENCE DE PRESSE : VIN D'HONNEUR

2005-08-267 **Considérant** que l'organisme sans but lucratif, *Soleil en Fleurs et Festivals Inc.*, prévoit tenir une conférence de presse dans le but de promouvoir le projet des jardins communautaires, intergénérationnel et bio-santé rendu possible grâce à une aide financière du Gouvernement Fédéral dans le cadre du programme Connexion compétence ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur André Champagne, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité de d'offrir le vin d'honneur accompagné d'amuse-gueule pour un montant de cent cinquante (150) dollars.

21. MODIFICATION : COURSE DE TACOT

2005-08-268 **Considérant** que suite à une course d'essai dans la rue Champagne Sud, les organisateurs de la course de tacot ont conclu que la dénivellation de la pente n'était pas assez prononcée ;

Considérant qu'il souhaite maintenant tenir ladite course dans la rue Labrecque ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Daniel Mercier et résolu à l'unanimité de modifier la résolution 2005-06-202 par la présente et d'autoriser le comité organisateur de la course de tacot à tenir ledit événement dans la rue Labrecque et de demander auxdits organisateurs d'aviser les propriétaires de ladite rue.

22. RÉMUNÉRATION DES POMPIERS : INSPECTION

2005-08-269 **Considérant** que la direction du service des incendies souhaite que les pompiers soient rémunérés pour effectuer les inspections mensuelles des équipements ;

Considérant que lesdites inspections obligatoires en vertu de la loi prendraient quatre heures par mois ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur André Champagne, appuyé par Monsieur Daniel Mercier et résolu à l'unanimité d'acquiescer à la demande de la direction du service des incendies et de rémunérer les pompiers lors des inspections mensuelles des équipements ; la Directrice Générale/Secrétaire-Trésorière, Madame Edith Quirion, devra s'informer auprès de Monsieur Simon Bilodeau, Directeur des Incendies, du taux horaire demandé.

23. ENTENTE : HEURES DE TRAVAIL PÉRIODE HIVERNALE

Ce point est remis au prochain comité de travail.

24. GRIEF : MONSIEUR JEAN-PHILIPPE LANGLOIS

Étant donné que ce point fut traité lors de la séance spéciale du 1 août 2005, il est retiré de l'ordre du jour.

25. RAPPORT D'UN INCIDENT : Foudre Puits du dixième RANG

Madame Hélène Poirier, mairesse, fait un compte rendu des bris causés aux équipements de l'eau potable suite aux orages électriques.

25.1) RÉPARATION PÉPINE

2005-08-270

Considérant que des réparations majeures s'imposent sur la pépîne (hub as, joints, etc.) ;

Considérant que l'estimé des coûts s'élève à environ mille cinq cents (1 500) dollars incluant les pièces et la main d'œuvre ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité

D'autoriser les réparations de la pépîne au Garage Oscar Brochu ainsi que l'achat des pièces chez Hewitt Caterpillar ;

DE faire effectuer la vérification complète selon l'inspection faite chez Caterpillar en 2003.

25.2) RÉPARATION D'ASPHALTE ROUTE 269 (TRAVERSE RUISSEAU FOLEY-BRANCHE EST)

Madame Hélène Poirier, mairesse, informe les membres du conseil et les contribuables à l'écoute, qu'un montant de huit cents dollars taxes incluses, fut octroyé par le Ministère des Transports pour la réalisation des travaux de pavage effectués sur la rue principale face à l'épicerie Bonichoix, réparant ainsi l'abaissement causé par le compactage du sol suite aux travaux de la traverse du ruisseau Foley – Branche Est.

26. RAPPORT DU DELEGUE A LA REGIE INTERMUNICIPALE

Ne tenant pas de réunion au cours du mois de juillet, aucun rapport n'est fait par le délégué.

27. CORRESPONDANCE

La Directrice Générale - Secrétaire-Trésorière, Madame Edith Quirion, fait lecture et dépose le bordereau de correspondance du mois de juillet 2005. Elle fait lecture de certaines lettres suite aux demandes des élus.

28. AUTRES ITEMS

- TERRAIN INDUSTRIEL : MONSIEUR LUCIEN GILBERT

2005-08-271 **Considérant** que pour se conformer aux règlements d'urbanisme et conserver la même superficie de terrain, l'arpenteur-géomètre, Monsieur Francis Carrier, propose de déplacer la borne du côté Est du terrain de vingt point quatre-vingt-sept (20.87) mètres vers le Sud et celle à l'Est près de la rue des Entreprises à vingt point quatre-vingt-quatre (20.84) mètres vers le Nord directement sur la ligne de rue de la rue des Entreprises ;

Considérant que Monsieur Lucien Gilbert accepterait ladite modification ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Daniel Mercier, appuyé par Monsieur André Champagne et résolu à l'unanimité d'autoriser la vente du terrain industriel susmentionné avec les mesures inscrites en préambule dont le plan fait partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le déplacement des bornes susmentionnées soit aux frais de Monsieur Gilbert.

- RIVES : RUISSEAU FOLEY BRANCHE NORD/SUD

2005-08-272 **Considérant** qu'un nettoyage s'impose sur la rive, côté Ouest, du ruisseau Foley – Branche Nord/Sud ;

Considérant la présence de grosses roches, de branches, de troncs d'arbres et de souches ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité

D'installer un ponceau usagé d'un diamètre variant entre vingt-quatre (24) pouces et trente (30) pouces de diamètre quinze (15) à vingt (20) pieds de long ;

DE retenir les services de J.-P. Roy Beauce Excavation pour procéder au nettoyage de la rive susmentionnée en ramassant les roches, les troncs d'arbres et les débris quelconques afin de rendre la rive propre;

DE niveler le tout ;

D'étendre sur ladite rive le tas de terre situé au bout de la rue Boutin ;

DE retenir, en cas de besoin, les services du camion de Monsieur Yvon Grondin pour le transport des matériaux.

- DRAINAGE GRAND SHENLEY : FACE AU CHALET DES ÉRABLES

2005-08-273 **Considérant** que l'eau s'accumule et stagne du côté Ouest du rang Grand Shenley, face au Chalet des Érables ;

Considérant que Monsieur André Quirion accepte que l'eau soit dirigé chez lui dans le fossé existant qui devra être nettoyé et creusé ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Daniel Mercier, appuyé par Monsieur André Champagne et résolu à l'unanimité de nettoyer et creuser le fossé se dirigeant chez Monsieur André Quirion.

- **VACANCES : JEAN-CLAUDE CHAMPAGNE**

Madame Edith Quirion, Directrice Générale/Secrétaire-Trésorière, informe les membres du conseil que Monsieur Jean-Claude Champagne, journalier-opérateur, prendra sa troisième semaine de vacances la dernière semaine du mois d'août.

- **RÉPARATION PONCEAUX 4^E RANG SUD / 6^E RANG SUD / ENTRÉE OUEST 10^{IEME} RANG**

2005-08-274 Il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur André Champagne et résolu à l'unanimité

DE replacer les ponceaux du Quatrième rang Sud et du Sixième rang Sud ;

DE creuser le fossé dans le Sixième rang Sud afin de conduire l'eau à la rivière ;

DE replacer les deux bouts de pont dans le Dixième rang.

- **LOCALISATION D'UN TUYAU : CONDUITE DE 10 POUCES**

2005-08-275 Il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité d'apporter la précision suivante à la résolution 2005-07-231 :

DE retenir les services de Monsieur Francis Carrier, Arpenteur-Géomètre, pour la localisation de la conduite de dix (10) pouces après l'installation au coût approximatif de huit à neuf (8 à 900) cents dollars.

29. PERIODE DE QUESTIONS

En l'absence de visiteurs, aucune question n'est posée aux membres du conseil.

30. CLOTURE DE LA SESSION

2005-08-276 Il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité d'ajourner la présente session à mardi le 9 août 2005 à 19h30. Il est 22h55.

HÉLÈNE POIRIER, MAIRESSE

EDITH QUIRION, D. G. - SEC.-TRÉS.

